



Conseil international du Café
133^e session (extraordinaire)
Session virtuelle
8 et 9 juin 2022
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

Ouverture de la 133^e session du Conseil

1. Ordre du jour - à adopter

ICC-133-0

2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver

2.1 Répartition initiale révisée des voix pour l'année caféière 2021/22

[ICC-133-1](#)
[ICC-133-2](#)

Le Chef des opérations fera rapport.

**3. Projet de nouvel accord international sur le café -
À examiner et, le cas échéant, à approuver**

[WP-Council 322/22 Rev. 1](#)
[WP-Council 323/22](#)
[WP-Council 324/22](#)
[WP-Council 325/22 Rev. 1](#)

La Directrice exécutive fera rapport.

4. Pouvoirs – À examiner et, le cas échéant, à approuver

verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

5. Réunions futures - à noter verbal

Les Membres sont invités à suggérer des sujets de présentation pour la prochaine session, pour inclusion dans l'ordre du jour, ainsi que des améliorations aux modalités des réunions futures.

6. Questions diverses - à examiner verbal

7. Séance de clôture verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.